



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Treize Juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2015

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – J.L. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoint**
S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – S. ARNOULD - S. ALLEG – A. RASKIN –
N. PERRICHON - A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. PELLEGRINO (pouvoir donné à C. BOUGE) – W. DUBOSQ (pouvoir donné à M. AUFFRET) -
C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) - J. RAYNAUD (pouvoir donné à G. BARRA)
E. MENUT (pouvoir donné à J-L. GIRAUD) - J. TOCQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT) - M. RAYNAUD
(pouvoir donné à S. LELUIN)

Absent : C. VELAY

CONVENTION AVEC ERILIA – INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION

- **CONSIDERANT** que le projet d'installation de la vidéo protection sur la commune est en cours,
- **CONSIDERANT** que deux caméras doivent être installées comme suit :
 - 1 caméra et une antenne :
 - 18 rue Droite, à l'angle de la façade sud et de la façade ouest du bâtiment
 - consommation caméra maximum 60watt/h
 - consommation antenne maximum 10watt/h
 - 1 caméra et une antenne :
 - 3 place du Terrail, sur la façade nord du bâtiment
 - consommation caméra maximum 15watt/h
 - consommation antenne maximum 10watt/h
- **QU'IL** convient d'obtenir l'autorisation d'ERILIA, gestionnaire des bâtiments pour leur installation,
- **CONSIDERANT** qu'il a été proposé la fourniture de l'alimentation électrique gracieusement,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE** passer une convention pour l'installation de 2 caméras, avec le bailleur ERILIA.
- **DE** donner à M. le Maire l'autorisation de signer cette convention,
- **DE** dire que cette convention est passée à titre gratuit

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE